

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné : Paul CACHEUX

Représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences :

URBILOG, organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 32590977359 auprès de la DREETS Hauts de France

Atteste que : MORGAN SCHOLZ

Salarié(e) de l'entreprise : IKOMOBI

A suivi l'action de formation : Formation Technique à l'accessibilité numérique pour Développeur Web -

Format : À distance

Nature de l'action :

☒ Développeur web ₁

Qui s'est déroulée du 08/06/2021 au 17/06/2021

Pour une durée totale de 14.0 heures ₂

Réparties sur 2.0 jours de formation

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ, Le 17/06/2021.

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation :

Paul CACHEUX

URBILOG SAS
37 rue Papin 59650 Villeneuve d'Ascq
03 28 55 21 30 info@urbilog.fr
SAS au capital de 352.995,67€
RCS Lille 403 038 086 00050
NAF 6201Z TVA FR555403038086



1 Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

2 nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés. Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.